
Foyer de Vie « Le Chêne »

CCAS DE LANESTER

33 rue Jean-Marie Le Hen
56600 LANESTER

Tel : 02 97 76 82 45

Fax : 02 97 76 41 33

L'autorité en institution : un exercice d'équilibriste

- Présentation de mon parcours professionnel :
+ de 30 ans en internat éducatif auprès d'adolescents en grande difficulté (en foyer de l'enfance)
Depuis 5 ans, directeur d'un foyer de vie
Durant 15 ans, formateur associé ITES de Brest, formations moniteur éducateur, éducateur spécialisé, assistant familial, Caferuis.

- Introduction :
Lorsque l'on pense institution/foyer = vie en collectivité
Règles à respecter et par opposition à transgresser. Le cadre posé peut se montrer aidant, sécurisant, structurant... mais aussi nocif, angoissant. Alors, il doit être repensé modifié, adapté...

- Notre propre relation à l'autorité :
Nous devons rendre des comptes, ce qui fait « société » et nous acceptons ce principe.
Comment renvoyons-nous cette autorité qui est la nôtre ?
Mise en place d'outils partagés définis par le législateur (loi de 2002.02) notamment par le biais du règlement de fonctionnement, des groupes de parole, etc... en accord de façon concertée au sein d'une équipe éducative, c'est-à-dire la rédaction de ce qui est acceptable, applicable et de ce qui ne l'est pas, ce qui vient encadrer cette autorité recherchée. Cela peut être imposé à un groupe de vie (de manière autoritaire)... L'important est que chacun en a connaissance.
Il ne s'agit pas de tout régir, de tout anticiper mais de baliser ce qui est interdit et autoriser. Ce qui fait qu'un groupe de personnes (une équipe éducative), de résidents, de jeunes peut évoluer ensemble, en collectivité.

Poser un cadre, c'est accepter de sortir de ce cadre pour y revenir, ses contours ne sont pas d'une rigidité à toute épreuve. C'est faire preuve de souplesse en fonction des réactions suscitées, en fonction de l'autre, de ses capacités, de sa compréhension.

C'est un exercice d'équilibriste permanent pour se faire entendre, comprendre, respecter l'autre et se faire respecter.

Se construire une autorité : émettre ses convictions voir ses certitudes, les communiquer à l'autre par ses gestes, ses mots, ses attitudes. Le « copier/coller » de l'autre, du collègue ou de la personne qui a nos yeux a de l'autorité, ne fonctionne pas et vient trahir votre personnalité, ce que vous êtes.

La sanction/la réparation : se donner les moyens de l'appliquer. Qu'elle soit acceptable, comprise et réalisable. Cela passe par la connaissance de l'autre. Etre dans le faire « avec ».

La représentation de la fonction, de notre rôle au sein de la collectivité (encadrant/éducateur, responsable de service...), définit le niveau ou degré de l'intervention.

En qualité de responsable d'établissement, mes interventions se font en appui d'un personnel éducatif, de l'équipe en ayant au préalable évalué la situation, selon l'importance du conflit, les capacités de l'encadrant à gérer le conflit. Elles se font aussi pour sanctionner le cas échéant.

➤ Conclusion :

Toute vie en collectivité a besoin de cadre, de règles. C'est la manière dont nous construisons ces règles de vie qui permettra de se construire, de reconstruire, de progresser, d'évoluer, de se projeter dans un avenir, un devenir. Nous détenons cette autorité, en conséquence nous devons nous interroger de nos erreurs, de nos abus.

Maurice Raphalen, directeur